

CONVOCAION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LE 2 AVRIL
2023



**CHAUVE-SOURIS
AUVERGNE**

L'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendront le dimanche 2 avril 2023 de 10h à 12h, au Centre d'Ailleurs à Saint-Jean-des-Ollières (63520).

Au programme de l'AGO :

- ✓ Bilan moral
- ✓ Bilan d'activités
- ✓ Bilan financier
- ✓ Election du Conseil d'Administration

Au programme de l'AGE:

- ✓ Modification des statuts de l'association

Si vous désirez vous porter candidat(e) au Conseil d'Administration, merci de bien vouloir envoyer un courrier au siège de l'association, au plus tard 15 jours avant l'Assemblée Générale.

Si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale, merci de nous faire parvenir la procuration remplie et signée.

Le bilan d'activités de l'association sera téléchargeable sur le site internet de l'association (rubrique Bulletin de liaison).

Nous vous rappelons que seuls les adhérent(e)s à jour de leur cotisation pour l'année civile 2023 peuvent prendre part aux votes de l'Assemblée Générale.

L'après-midi, après l'assemblée, nous vous proposons de passer un temps associatif et convivial.

Prévoyez votre pique-nique et de bonnes chaussures.

**PROCURATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CHAUVE-SOURIS AUVERGNE
LE DIMANCHE 2 AVRIL 2023. 10H AU CENTRE D'AILLEURS À
SAINT-JEAN-DES-OLLIÈRES**

Je soussigné(e),adhérent(e)
à Chauve-Souris Auvergne pour l'année civile 2023.

1. sera présent(e) physiquement à l'AG : OUI NON
2. déclare donner procuration en mon nom et place à :

Nom : Prénom :

Pour me représenter à l'Assemblée Générale de l'association à Saint-Jean-des-Ollières, le dimanche 2 avril 2023.

Fait à :

Le :

Signature :